

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 9 (1951)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les banques suisses en 1949  
**Autor:** Maire, G.A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-133583>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les banques suisses en 1949<sup>1</sup>

par G.-A. MAIRE

*Licencié ès sciences politiques, attaché à la Banque nationale suisse*

L'annuaire statistique des banques suisses pour 1949 fournit comme à l'accoutumée une vue d'ensemble de la situation des établissements de crédit en Suisse. A l'exception des comptes des banquiers privés et de ceux des banques en liquidation, la statistique des banques suisses groupe les bilans de tous les instituts soumis à la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, dont une liste complète figure à la fin de l'annuaire.

### *La classification des banques.*

La statistique de 1949 englobe 388 établissements financiers répartis en 6 groupes principaux. Les banques suisses ne connaissent pas la spécialisation qu'on rencontre à l'étranger. Chaque établissement de crédit a, en Suisse, un plus large champ d'opérations. En revanche, à l'exception de la plupart des « grandes banques » commerciales dont les ramifications s'étendent sur tout le pays, leur rayon d'action est en général plus régional.

La diversité du système bancaire suisse rend particulièrement malaisée la tâche du statisticien désireux d'établir une classification satisfaisante. On ne saurait choisir comme critérium unique le caractère économique des banques, car il faut également prendre en considération leur évolution historique, ainsi que leur affiliation à telle ou telle association. Depuis que la statistique existe, la répartition des groupes de la statistique des banques a subi, de ce fait, certaines modifications.

Le tableau ci-après, outre qu'il énumère les différents groupes de banque, fait ressortir leur importance respective à divers égards (situation à fin 1949).

Des 1289 établissements compris dans la statistique (en comptant les caisses Raiffeisen), 649 ont un bilan inférieur à un million de francs et 370 un bilan compris entre un et cinq millions. Cependant, 5 établissements — 4 grandes banques et 1 banque cantonale — ont chacun un bilan dépassant le milliard.

Le groupe des *banques cantonales* réunit les 27 instituts affiliés à l'Union des banques cantonales suisses. Outre les 24 banques cantonales proprement dites, du nom du canton ou demi-canton où elles sont établies, font également partie de l'Union, le Crédit foncier vaudois, la Caisse hypothécaire du canton

---

<sup>1</sup> Cf. *Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1949*. Publication du service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse. Orell Füssli, Zurich 1950.

*Classement des banques suisses*

Catégories de banques	Nombre de banques	Total du bilan	Fonds étrangers <sup>1</sup>	Fonds propres	
				Capital	Réserves
en millions de francs					
Banques cantonales . . . . .	27	10.189	9.048	654	316
Grandes banques . . . . .	5	7.344	6.487	475	173
Banques locales :					
banques de crédit foncier	87	3.041	2.699	191	101
autres banques locales . .	88	1.737	1.517	127	48
Caisses d'épargne . . . . .	117	2.143	1.962	11	139
Caisses de crédit mutuel . .	2 <sup>2</sup>	936	879	9	39
	(903) <sup>3</sup>				
Autres banques . . . . .	62	535	427	74	14
Total . . . . .	388 (1.289) <sup>3</sup>	25.925	23.019	1.541	830

<sup>1</sup> Il s'agit en l'occurrence du total des fonds confiés par des tiers aux banques (par opposition aux fonds propres).

<sup>2</sup> Deux fédérations de caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) auxquelles sont affiliées 903 caisses.

<sup>3</sup> Chaque caisse de crédit mutuel est comptée pour une banque.

de Genève et la Caisse hypothécaire du canton de Berne. La plupart des établissements de ce groupe sont des banques d'Etat pures bénéficiant d'un capital de dotation et de la garantie subsidiaire de leur canton respectif. Les autres revêtent la forme de sociétés anonymes avec ingérence de l'Etat, leur conseil de banque se composant pour plus de la moitié de membres nommés par une autorité cantonale.

Les banques cantonales s'adonnent à presque toutes les opérations de banque, mais l'ampleur de celles-ci et leur orientation dépendent des conditions de la vie économique du canton. Chez la plupart, c'est le crédit hypothécaire qui prévaut ; elles sont également de notables collectrices d'épargne. A fin 1949, ces instituts gèrent environ 40 % des fonds étrangers (ou de tiers) de l'ensemble des banques.

Sous la rubrique *grandes banques* sont groupées les banques commerciales qui justifient le qualificatif de grandes par l'importance de leur capital propre et la somme de leur bilan. Mais là également, des considérations d'ordre historique légitiment la composition de ce groupe de banques qui comprend depuis 1945 les cinq établissements suivants : Société de Banque suisse, Crédit suisse, Union de Banques suisses, Banque populaire suisse, S. A. Leu & Cie.

La caractéristique des grandes banques est de pratiquer surtout le crédit à court terme. Elles soutiennent l'industrie et le commerce. D'autre part, elles dominent le marché des émissions. Grâce à leurs importantes relations internationales, elles sont en général les principaux intermédiaires assurant les mouvements de capitaux entre la Suisse et l'étranger. Ces instituts détiennent à eux seuls près de 30 % des fonds de tiers de toutes les banques.

La statistique des banques divise le groupe des *banques locales*, pratiquant peu ou prou la plupart des opérations bancaires, en *banques de crédit foncier* (celles dont 60 % au moins du total du bilan sont représentés par des créances hypothécaires sur des immeubles sis en Suisse) et en *autres banques locales* (celles qui ont essentiellement le caractère de banques commerciales dans un rayon géographique très limité). Soulignons toutefois que les affaires hypothécaires jouent également un rôle important dans les établissements de ce dernier sous-groupe.

Le but primordial d'intérêt social des *caisses d'épargne* est d'offrir à de larges couches de la population la possibilité de placer des sommes économisées, même modestes ; ces caisses visent avant tout à encourager l'épargne. Elles placent essentiellement en hypothèques ou en titres de corporations de droit public les fonds qui leur sont confiés.

La caractéristique des *caisses de crédit mutuel* est la responsabilité solidaire de leurs membres et la limitation de leur activité à un territoire restreint. La statistique réunit sous cette rubrique deux fédérations : l'Union suisse des caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), qui compte 891 caisses affiliées en 1949, et la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel (12 caisses affiliées). Ces caisses recueillent des dépôts d'épargne et se procurent également des fonds en émettant des bons de caisse. Le crédit d'exploitation agricole est de leur ressort, mais c'est en réalité le crédit de placement sous forme de prêts hypothécaires qui vient en premier rang.

En 1945, le sous-groupe des autres banques locales a été révisé dans le but d'améliorer la classification. Tous les établissements n'ayant pas le caractère de banque locale *stricto sensu* furent réunis dans un sixième groupe hétérogène des *autres banques*. On trouve donc dans ce dernier groupe toutes les banques ne pouvant être classées dans les cinq catégories précédentes.

#### *Chiffre d'affaires et total du bilan.*

Le *chiffre d'affaires* réalisé en 1949 par les six groupes de banque de la statistique s'élève à 227 milliards. Par rapport à l'année précédente, la diminution — la première depuis 1944 — est de 12 milliards. Cette évolution correspond à un certain fléchissement de la conjoncture au cours de l'exercice.

Le *total des bilans* des banques accuse en revanche une augmentation notable de 1182 millions. Cette progression est d'autant plus remarquable que l'activité économique s'est quelque peu ralentie en 1949 et que les banques se sont efforcées de freiner l'afflux des dépôts.

#### *Le passif.*

Le *capital* global des banques, qui s'inscrit à fin 1949 à 1541 million, s'accuse un accroissement de 30 millions. L'Union de Banques suisses à elle seule a élevé son capital de 10 millions et la Banque cantonale de Schwyz de 6 millions. Diverses autres banques ont également adapté leur capital au volume accru de leurs affaires.

Les *réserves* (y compris le report du solde de profits et pertes) ont progressé de 34 millions et se chiffrent par 830 millions.

Plus d'un milliard de francs a été déposé dans les banques en 1949 malgré la retenue observée par ces dernières dans l'acceptation de fonds de tiers. Le total des *fonds confiés par des tiers* s'est élevé de la sorte à 23 milliards.

Les dévaluations de septembre 1949 ont provoqué des retraits temporaires de capitaux étrangers, ainsi que la conversion en devises étrangères de certains de ces capitaux. Les dépôts suisses, en revanche, sont demeurés relativement stables.

L'évolution des fonds de tiers confiés aux banques suisses dépend par ailleurs de la liquidité du marché de l'argent et des prélèvements par voie d'émission sur le marché des capitaux. L'augmentation de la liquidité du marché de l'argent a résulté en 1949 de la reprise par la banque d'émission d'un montant d'or et de devises équivalent à 442 millions et de la libération totale des produits d'exportations placés en comptes bloqués qui s'élevaient à 237 millions. Les nouvelles émissions n'ont été que de 942 millions, compensées à raison de 932 millions par des remboursements au marché des capitaux.

Les *engagements en banque* (dettes des banques les unes envers les autres) ont vu s'accélérer la régression amorcée à la fin de 1948. La diminution de 102 millions au total s'observe dans tous les instituts, sauf dans celui des « autres banques ». Chez les grandes banques seules, le recul est de 82 millions, ce qui reflète le retrait d'avoirs de banques étrangères au lendemain des dévaluations. Au surplus, la liquidité du marché a permis aux banques de rembourser tout ou partie des avances sur nantissement accordées par l'institut d'émission.

L'examen des *comptes de chèques et comptes créanciers à vue* révèle un accroissement exceptionnel de 750 millions, ce qui les porte au montant record de 5,7 milliards. Cette augmentation atteint près d'un demi-milliard chez les grandes banques, où cette catégorie de dépôts reflète la plus grande liquidité de l'industrie et du commerce. De façon générale, la forte progression des comptes courants à vue en 1949 provient surtout du solde fortement actif de la balance suisse des revenus, de la réduction des stocks, de la diminution des achats de marchandises, du rapatriement de capitaux placés à l'étranger et aussi de l'apport de capitaux étrangers.

L'accroissement des *dépôts d'épargne*, y compris les intérêts bonifiés, a été exceptionnel en 1949. Il se chiffre par 446 millions. Le montant des fonds d'épargne auprès des banques comprises dans la statistique n'est pas loin d'atteindre le niveau de 8 milliards à fin 1949. L'augmentation est importante surtout chez les banques cantonales, où elle s'élève à environ 200 millions contre 100 millions en 1948. Comme il est vraisemblable que le revenu national a légèrement régressé en 1949 et comme on ne saurait supposer d'autre part que le sens de l'économie ait été plus prononcé en 1949, il est évident que ce renforcement de la formation de l'épargne doit avoir d'autres causes. La liquidité des marchés de l'argent et des capitaux a provoqué chez les banques un afflux de pseudo-épargne (par quoi il faut entendre les fonds placés provisoirement en carnets d'épargne, faute d'autres possibilités de placement). Les principales causes de la notable augmentation des dépôts d'épargne en 1949 ont vraisemblablement été les remboursements d'emprunts publics, les bas taux d'intérêt des bons de caisse, le faible rendement des fonds publics,

ainsi que la liquidation des stocks. Les banques ont pris au cours de l'exercice une série de mesures pour freiner l'apport de dépôts d'épargne. Certaines ont notamment refusé les fonds de clients résidant hors de leur rayon d'activité et limité le montant maximum des dépôts. De façon générale, les mesures de défense visaient avant tout les capitaux non représentatifs d'épargne véritable.

Les *livrets de dépôts* (qui remplissent en quelque sorte le rôle de compte courant de la classe moyenne) se sont accrus de 83 millions et s'établissent à fin 1949 à 967 millions.

En 1948, les banques avaient dû prendre des mesures pour améliorer les conditions d'émission des *obligations de caisse*. En 1949, en revanche, pour enrayer l'afflux d'argent, elles ont prolongé la durée de ces bons et réduit leurs taux d'intérêt. Soulignons que les banques se sont vues forcées de refuser une partie des fonds destinés à ce genre de placement. Malgré cela, l'accroissement des obligations de caisse a été de 266 millions contre 149 en 1948.

Contrairement à l'année précédente, les banques n'ont pas eu à recourir à l'émission d'*emprunts par obligations* pour se procurer des fonds à long terme. Ce poste accuse une légère régression.

*Fonds étrangers (en millions de francs)*

Catégories de banques et années	Total	dont				
		Engage- ments en banque	Comptes de chèques et créanciers à vue	Créanciers à terme	Epargne et livrets de dépôts	Obligations à moyen et long terme
Banques cantonales :						
1938 . . . . .	7.182	116	612	386	2.968	2.772
1948 . . . . .	8.556	172	934	701	3.711	2.509
1949 . . . . .	9.048	132	1.128	724	3.924	2.615
Grandes banques :						
1938 . . . . .	3.591	394	1.617	256	538	739
1948 . . . . .	6.322	876	3.294	596	719	776
1949 . . . . .	6.487	765	3.753	323	810	789
Toutes les banques :						
1938 . . . . .	15.722	562	2.560	748	6.232	4.986
1948 . . . . .	21.921	1.247	4.987	1.523	8.353	4.760
1949 . . . . .	23.019	1.056	5.738	1.274	8.882	5.008

*L'actif.*

Les banques n'ont pas eu la possibilité d'utiliser toutes leurs *disponibilités* (c'est-à-dire les espèces en caisse, les avoirs en compte de virement auprès de la Banque nationale et en compte de chèques postaux) pour des opérations rémunératrices. Ces disponibilités, déjà considérables à fin 1948, accusent donc derechef une forte progression de 422 millions. Leur total dépasse 1,5 milliard à la fin de 1949.

Le portefeuille d'*effets de change* qui s'était déjà accru de 454 millions l'année précédente s'est gonflé en 1949 de 607 millions. Les effets de change atteignent ainsi le chiffre record de 2433 millions. Dans le seul groupe des grandes banques — qui détiennent le 78 % de ce montant — l'extension de ce poste s'élève à près d'un demi-milliard. Précisons que cet accroissement extraordinaire provient essentiellement de la reprise par les banques de bons du Trésor de la Confédération, qui en a émis en 1949 pour 535 millions, dont 225 millions de rescriptions de stérilisation destinées à réduire la masse monétaire. Ces rescriptions ne peuvent être ni escomptées par la Banque nationale, ni remises en nantissement à cette dernière pour obtenir des prêts lombards. En 1949, les banques ont repris au total pour 468 millions de ces bons du Trésor. Le 86 % de ce genre de papier se trouve ainsi dans le portefeuille des banques.

Après une extraordinaire extension en 1946 et 1947, années d'activité intense consécutive à la guerre, les *comptes courants débiteurs et avances et prêts à terme fixe* sont pour la première fois en régression. Celle-ci atteint près de 400 millions. Toutefois, l'ensemble des comptes débiteurs continue de dépasser le montant de 5 milliards. Leur recul résulte sans doute du fléchissement de la conjoncture, de la contraction des importations et de la liquidation des stocks de marchandises. A la fin de 1949, les crédits de constructions utilisés se chiffraient par 529 millions de francs contre 598 millions une année auparavant.

Malgré cette diminution du volume de la construction, les *placements hypothécaires* en Suisse ont accusé une augmentation un peu plus forte que l'année précédente. Pour l'ensemble des banques, les placements accusent à 11,3 milliards un accroissement de 633 millions. Ce phénomène s'explique vraisemblablement par la consolidation des crédits de construction accordés antérieurement. Faute d'autres possibilités de placement, la concurrence entre les établissements bancaires règne à nouveau dans le domaine des prêts hypothécaires. La statistique des banques évalue l'*endettement hypothécaire en Suisse* à 23 milliards à fin 1949, contre 21 milliards en 1947.

La diminution de 46 millions du *portefeuille de titres* est dans une large mesure la conséquence des remboursements d'emprunts-obligations. De plus, il faut considérer l'étroitesse du marché des émissions. L'argent frais demandé au marché par l'émission d'obligations suisses et étrangères, ainsi que par celle d'actions, n'a été que de 460 millions contre 609 millions l'année précédente. Notons que certaines banques ont renoncé à acheter des titres, vu les cours élevés auxquels ils se sont traités. La proportion des obligations fédérales (Confédération et chemins de fer fédéraux) dans le portefeuille de titres de l'ensemble des banques n'est plus que de 38 %, contre 54 % à la fin de la guerre.

Un tableau spécial de la statistique des banques donne des indications sur le total des crédits des banques aux corporations de droit public (Confédération, chemins de fer fédéraux, cantons et communes). Ces crédits, sous la forme de bons du Trésor et de rescriptions, d'avances en compte courant, de prêts et d'obligations, atteignent 3,5 milliards environ. Les grandes banques sont créancières pour 1590 millions et les banques cantonales pour 1155 millions.

Un autre tableau, qui existe depuis 1946, résume le financement de l'ensemble des transactions et placements nouveaux. En 1949, les nouveaux placements se sont élevés au total à près de 2 milliards. Ils ont été effectués pour

637 millions en hypothèques, pour 610 millions en effets de change, et pour 419 millions sous forme d'avoirs en caisse et en compte de virement. Le financement de ces nouveaux placements provient essentiellement d'actifs remboursés ou réalisés remis à contribution (743 millions), de fonds étrangers (1097 millions) et de fonds propres nouveaux (63 millions).

La *liquidité* des banques suisses, dans leur ensemble, s'est encore accrue en 1949 par rapport à l'année précédente.

*Principaux postes de l'actif (en millions de francs)*

Catégories de banques et années	Caisse, virements, chèques postaux	Effets de change	Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe	Avances et prêts à des corporations de droit public	Placements hypothécaires	Titres et participations permanentes
Banques cantonales :						
1938 . . . . .	445	131	1.082	407	5.003	769
1948 . . . . .	219	282	1.761	430	5.654	985
1949 . . . . .	360	385	1.687	492	5.992	962
Grandes banques :						
1938 . . . . .	1.055	447	1.464	96	367	293
1948 . . . . .	678	1.429	2.426	160	457	987
1949 . . . . .	906	1.901	2.110	169	475	909
Toutes les banques :						
1938 . . . . .	1.695	632	3.465	624	8.812	1.616
1948 . . . . .	1.085	1.826	5.677	764	10.715	2.749
1949 . . . . .	1.503	2.433	5.282	855	11.348	2.692

*Le compte de profits et pertes.*

Le bénéfice brut des banques, en augmentation de 3 millions sur celui de 1948, se chiffre par 457,6 millions. Il y a également peu de modifications dans la répartition des sources de revenus, sauf en ce qui concerne le produit du portefeuille d'effets qui s'est accru de 7,7 millions. Le bénéfice sur intérêts a fléchi légèrement de 187,3 à 186,1 millions. Il faut observer toutefois que seules les grandes banques et les autres banques locales ont vu s'amoinrir leur bénéfice sur intérêts. De même, la diminution du portefeuille des titres a naturellement entraîné une baisse de revenu de 4,1 millions.

Parmi les dépenses, les frais d'administration pour les organes de la banque et les traitements du personnel se sont élevés en 1949 à 202,3 millions, à quoi il faut ajouter près de 16 millions aux institutions de prévoyance. En 1949, les banques ont versé plus de 33 millions au fisc sous forme d'impôts et de taxes. Les pertes et amortissements ont absorbé 41 millions.

Pour la première fois depuis 10 ans, le *bénéfice net* accuse un recul. Il a passé de 122,7 à 118 millions. Ce résultat est dû aux amortissements extraordinaires de la Banque hypothécaire Suisse-Argentine sur ses placements dans la grande république sud-américaine. De ce bénéfice net de 118 millions, un montant de 85,3 millions a été attribué à titre de rémunération du capital



et 29 millions environ versés aux réserves. Le dividende moyen en pour-cent du capital à renter se chiffre en 1949 à 5,45 % (5,50 % l'année précédente) pour les banques par actions et à 4,62 % (4,61 %) pour les banques coopératives.

*Compte de profits et pertes (en millions de francs)*

Catégories et années	Bénéfice brut	Frais d'administration	Impôts	Pertes et amortissements	Bénéfice net
Banques cantonales :					
1938 . . . . .	90,2	33,2	4,9	8,5	43,6
1948 . . . . .	130,2	62,1	4,3	15,7	48,1
1949 . . . . .	128,9	63,2	4,7	12,5	48,6
Grandes banques :					
1938 . . . . .	122,5	74,6	7,0	15,5	25,4
1948 . . . . .	216,3	147,7	11,5	17,8	39,3
1949 . . . . .	215,4	146,2	16,1	13,6	39,4
Toutes les banques :					
1938 . . . . .	279,9	134,2	21,1	28,9	95,7
1948 . . . . .	454,6	261,9	27,7	42,3	122,7
1949 . . . . .	457,6	265,5	33,1	41,0	118,0

*L'évolution des taux d'intérêt.*

L'abondance des disponibilités en 1949 a naturellement influencé les taux d'intérêt des banques. Cette action n'est toutefois guère sensible si l'on se réfère aux taux d'intérêt moyen. Nous avons vu que les banques ont notamment modifié les conditions relatives à l'émission des bons de caisse pour les adapter aux circonstances nouvelles, alors qu'elles n'ont en général pas touché aux taux d'intérêt servis aux dépôts d'épargne. Parmi les opérations actives des banques, la hausse du taux hypothécaire qui s'était amorcée en 1948 a cessé au commencement de 1949. Au cours de l'exercice, la demande croissante de titres gagés sur la propriété immobilière a ramené le plus souvent à 3 ½ % le taux pour les hypothèques en premier rang sur les places où il était monté à 3 ¾ %.

*Les taux d'intérêt moyen des fonds étrangers et des placements hypothécaires (en pour-cent)*

Années	Fonds étrangers					Placements hypothécaires
	Dépôts d'épargne	Livrets de dépôts	Obligations de caisse	Emprunts par obligations	Lettres de gage	
1938 . . .	2,64	2,48	3,64	3,96	3,63	3,87
1948 . . .	2,46	2,17	3,07	3,31	3,26	3,58
1949 . . .	2,46	2,17	3,08	3,28	3,25	3,56

La statistique bancaire élabore chaque année un calcul établissant la marge entre les taux actifs et passifs, compte tenu des frais généraux, pour les trois groupes de banques pratiquant essentiellement le prêt hypothécaire (banques cantonales, de crédit foncier, et caisses d'épargne). Cette marge de bénéfice n'a guère varié en 1949 ; elle s'élève à 0,15 % contre 0,14 % en 1948. Le tableau ci-dessous montre de façon détaillée la disposition de ce calcul.

*Marge entre les taux d'intérêt actifs et passifs (en pour-cent)*

	1947	1948	1949
Charge que représentent les intérêts des dépôts d'épargne et livrets de dépôts . . . . .	2,40	2,45	2,44
obligations de caisse et emprunts-obligations . . .	3,05	3,08	3,09
emprunts auprès des centrales de lettres de gage en moyenne pondérée . . . . .	3,40	3,41	3,38
Moyenne pondérée des prêts hypothécaires . . . . .	2,68	2,73	2,73
Moyenne pondérée des prêts hypothécaires . . . . .	3,55	3,56	3,56
Marge entre les intérêts actifs et passifs . . . . .	0,87	0,83	0,83
Charge que représentent les frais généraux afférents aux prêts hypothécaires . . . . .	0,66	0,69	0,68
Marge de bénéfice . . . . .	0,21	0,14	0,15

G. A. MAIRE



**LA CAISSE D'ÉPARGNE  
ET DE CRÉDIT**

**LAUSANNE**  
Rue Centrale 7

**VEVEY**                      **RENS**  
Rue du Simplon 34              Rue de Lausanne 21

**celle qui collaborera avec vous dans toutes vos entreprises**